



Paris, le 05 juillet 2007

Communiqué

Assemblée Générale 2007 du SIMV : « Les entreprises du médicament vétérinaire : un atout pour la France »

Le 03 juillet dernier, une centaine de personnes représentant l'ensemble de la filière du médicament vétérinaire, ont débattu à l'invitation du Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire (SIMV), à l'occasion de son Assemblée Générale, sur le thème « *Les entreprises du médicament vétérinaire : un atout pour la France* ».

C'est face aux représentants des différentes parties prenantes du secteur du médicament vétérinaire (administration, industrie, vétérinaires, pharmaciens, éleveurs...) que M. Jean-Louis Hunault, Président du SIMV, a ouvert l'Assemblée Générale.

Des enjeux stratégiques partagés

Le Bureau du SIMV avait demandé à l'un de ses membres, François Bost, Vice-président du SIMV, de présenter les enjeux stratégiques pour l'industrie du médicament vétérinaire. François Bost a rappelé notamment l'importance du secteur du médicament vétérinaire, tant en matière de santé et de bien-être animal, que dans le domaine de la santé publique. « *C'est également un secteur stratégique en termes d'économie, puisque la France demeure le premier fabricant, le premier exportateur et le premier portefeuille de produits en Europe* », a remarqué François Bost. Il a ensuite présenté les axes de développement des laboratoires adhérents du SIMV, qui souhaitent que la France conserve sa position de leader dans le secteur de la santé animale, malgré les obstacles identifiés en matière de réglementation européenne. « *Sécurisation de la filière du médicament vétérinaire, disponibilité et maintien des produits, développement éthique du marché et partenariat public / privé, autant d'orientations qui nous paraissent essentiels pour conserver au marché français son dynamisme et sa compétitivité* », remarque François Bost qui espère voir se poursuivre la coopération entre tous les acteurs de la filière du médicament vétérinaire. Le SIMV demande par ailleurs à ce que le Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) fasse bénéficier les entreprises du médicament vétérinaire de ses mesures de soutien.

Un nouvel environnement réglementaire qui se dessine

A travers sa présentation « *De Lisbonne à Fougères, le nouvel environnement du médicament vétérinaire* », M. Gérard Moulin, Chef du département Autorisation de Mise sur le Marché de l'AFSSA - ANMV (Agence Nationale du Médicament Vétérinaire), a présenté les récentes évolutions du cadre réglementaire du médicament vétérinaire en Europe. M. Moulin a mis l'accent sur la réponse des autorités de réglementation aux besoins de l'industrie. « *Les décisions les plus récentes de l'Union Européenne vont vers davantage de simplification, de flexibilité et d'harmonisation* », remarque Gérard Moulin. « *Les textes réglementaires les plus récents n'ont pas encore produit leur effet* », ajoute-t-il, « *et d'autres sont encore à venir. Si certaines inquiétudes sont légitimes, la perception de l'évolution de la réglementation devrait être appréhendée de manière favorable. En effet, les autorités de réglementation et l'ANMV en particulier sont soucieuses de préserver la compétitivité des industries de la santé animale, comme en témoigne la mise en œuvre du contrat objectifs-moyens de l'ANMV.* »

Vers un développement éthique du marché

Enfin, Nicolas Dumoulin, Vice-président du SIMV, a développé les différents aspects du développement éthique du marché du médicament vétérinaire. Dans la continuité de la campagne de communication « *Merci les Médicaments Vétérinaires* », le développement éthique connaît aujourd'hui une première déclinaison pratique, confiée à

un groupe pilote du SIMV : le projet PANDA (*Plan National Anti-Douleur Arthrosique*). Ce projet pilote vise à améliorer la prise en charge de la douleur arthrosique chez le chien, sous-évaluée en France, pour aboutir à la préconisation de bonnes pratiques par des leaders d'opinion. Cette approche, accueillie favorablement par l'ensemble des participants, devrait être développée sur d'autres thèmes et chez d'autres espèces, avec l'aide de tous les acteurs de la filière.

Retrouvez toutes les interventions sur le site du SIMV, www.simv.org



Assemblée Générale du SIMV 2007

De gauche à droite : JL Hunault, P. Dehaumont, G. Moulin, F. Bost, N. Dumoulin

Contact : Corinne Descours-Renvier - 01 53 34 43 43 – c.renvier@simv.org

Le Syndicat de l'Industrie du Médicament vétérinaire et Réactif (SIMV) représente les laboratoires responsables de la mise sur le marché français des médicaments destinés aux animaux de compagnie et d'élevage. Trente deux sociétés, représentant plus de 95 % du marché français, en sont membres.